



## Contrôlé et enregistré par un agent de police

-----  
Par otto

Bonjour,

Je suis amateur photographe et je prends des photos de rue dans un cadre artistique. Je me baladais aujourd'hui dans le centre à Paris et ai pris une photo du dos d'une personne assise. La photo ne permet pas de voir le visage de la personne.

J'ai été ensuite contrôlé par plusieurs agents de police parce que j'ai pris la photo sans l'accord de la personne concernée. Je leur ai expliqué qu'il s'agissait d'une création artistique mais ils ne voulaient que s'appuyer sur le fait que la personne n'en était pas au courant. On a fouillé dans mon portable et mon sac. Un agent a enregistré mon nom, numéro de portable, l'adresse ainsi la carte vitale (car je n'ai pas ma carte de résidence 10 ans sur moi). La personne en photo ne voulant pas porter plainte, les agents m'ont laissé partir.

Je voudrais savoir s'il ceci peut impacter mon droit de séjour et travail en France. De plus, constitue t-il un refus pour le renouvellement de mon titre de séjour ?

Merci d'avance.